

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi 2014 (02) 7 février** Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 7 février 2014, au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	Isabelle Parent
André Lapierre	Alain Lalonde

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.  
\*\*\*\*\*

**14-033 2- Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-034 3- Adoption du procès-verbal**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2014, soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4- Rapport d'activités de la mairesse**

**5. Lecture du résumé des correspondances reçues.**

**5.1 Aucun dépôt d'états financiers**

**5.2 Dépôt de la liste transmise au directeur général des élections selon l'article 513.1 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités.**

**14-035 6. Adoption des comptes à payer au montant de 66 769.36 \$**

Proposé par le conseiller Alain Lalonde  
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant 66 769,36 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

7310	Compo Recycle	375.06 \$*
7311	Féd. Québécoise des Municipalités	583.09 \$*
7312	Lanaudière Économique	80.48 \$*
7313	Ministère des Finances	249.00 \$
7314	Pizzeria Saint-Donat	172.50 \$
7315	Compo Recycle	30 294.00 \$*
7316	Combeq	304.68 \$*
7317	Croix Bleue	3 220.40\$*
7318	Fonds d'information sur le territoire	24.00 \$*
7319	MRC Matawinie	16 048.33\$*
7320	Société canadienne des postes	87.09 \$*
7321	Xerox Canada Ltée	428.08\$*
7322	Financière Banque Nationale	12 309.00 \$*
7323	Financière Banque Nationale	2 801.03\$*
7324	Centre équestre Rivière Noire	632.36 \$
7325	Me Pierre-Édouard Asselin	1 609.65 \$
7326	Biolab	34.50 \$
7327	Buro Plus Martin	73.40 \$
7328	Services de cartes Desjardins	64.09 \$
7329	Centre d'équipements verts du Nord	8.04 \$
7330	Centre de liquidation Raynat Inc.	230.23 \$
7331	Home Hardware	199.78 \$
7332	Annulé	
7333	CMP Mayer Inc.	81.07 \$
7334	Compo Recycle	1 699.52 \$
7335	Corporate Express Canada Inc.	875.47 \$
7336	C.R.S.B.P. des Laurentides	6 528.11 \$
7337	Entretien Dominic Charron	229.95 \$
7338	Festivals et Évènements Québec	436.91 \$
7339-40-41	Garage Marcel Lamarche	4 869.77 \$
7342	Garage de pneus NDM	94.92 \$
7343	Le Groupe Harnois	1 138.54 \$
7344	Journal Altitude 1350	759.98 \$
7345	Éric Lamarche	576.72 \$
7346	Latendresse Asphalte Inc.	41 391.00 \$
7347	Linde Canada Ltée.	13.34 \$
7348	Annulé	
7349	Municipalité d'Entrelacs	380.16 \$
7350	Patrick Morin	33.74 \$
7351	M. St-Amour et Fils Inc.	326.59 \$

7352	Produits San. des Plaines Inc.	254.14 \$
7353	Produits San. Montcalm	394.45 \$
7354	Madeleine Proulx	16.28 \$
7355	Les publications du Québec	224.20 \$
7356	Rabais Campus	913.61 \$
7357	Cent. Rénovation Réal Riopel	150.00 \$
7358	Ste-Agathe Diesel	584.69 \$
7359	Vers'en Art	2 276.51 \$
7360	Bell Canada	255.72 \$*
7361	Bell Mobilité	85.55 \$*
7362	Caisse	1 135.69 \$
7363	Conteneur Recycle Inc.	1 018.36 \$*
7364	Excavation Lambert Inc.	68 985.00 \$*
7365	Fabrique NDM	100.00 \$
7366	Féd. Québécoise des Municipalités	97.73 \$*
7367	Éric Lamarche	199.92 \$
7368	Ministre des Finances	574.88 \$*
7369	Gala du préfet	125.00 \$
7370	Syndicat Canadien	292.25 \$*
7371	Ass. des Directeurs	319.63 \$*
7372	Bell Canada	20.58 \$*
7373	Compo Recycle	670.28 \$*
7374	Ministre des Finances	137.97 \$*
7375	MRC de la Matawinie	16 048.33 \$*
7376	Rogers	23.00 \$*
7377	Soc. de l'ass. automobile du Québec	11 700.56 \$*
7378	Télé-Recharge	2 299.50 \$*
7379	Ass. des Directeurs	319.63 \$*
7380	Ministère du revenu du Québec	409.85 \$*
7381	Receveur général du Canada	1 263.00 \$*
7382	Telus	139.92 \$*

Total des incompressibles: 171 216.98 \$

## PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

### 7. Règlements et avis de motion

#### 14-036 7.1 Règlement du code d'éthique [n/d R-188-1]

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le second projet de règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, tel que déposé, et renonce à sa lecture.

Adopté unanimement par les conseillers.

## 7.2 Règlement de Fonds de roulement [n/d R-195]

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI  
M.R.C. DE MATAWINIE

### RÈGLEMENT NO 195

#### À L'EFFET DE CRÉER UN FONDS DE ROULEMENT

---

*ATTENDU QU' en vertu de l'article 1094 du Code Municipal du Québec le conseil municipal peut constituer un fonds réservé connu sous le nom de « fonds de roulement »;*

*ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir de cette loi;*

*ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du Conseil tenue le 10 janvier 2014 ;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,*

*que le règlement suivant soit adopté :*

#### ARTICLE 1

*Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.*

#### ARTICLE 2

*Dans le but de mettre à la disposition du conseil les deniers dont il peut avoir besoin pour rencontrer les dépenses de la Municipalité, au cours d'un exercice, en attendant la perception des revenus du même exercice, ou encore pour défrayer une dépense en immobilisation, entraînant un déboursé qui n'est pas suffisamment élevé pour justifier un emprunt à long terme. Un fonds est par le présent règlement constitué, qui sera connu sous le nom de « fonds de roulement ».*

#### ARTICLE 3

*Le capital de ce fonds n'excèdera pas le montant de 31 955 dollars et son augmentation est égale aux revenus de la taxe spéciale, au fur et à mesure de leur perception et représentant moins de 2% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité.*

#### ARTICLE 4

*La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci est autorisée à former ce fonds à l'aide d'une taxe spéciale de 0.012/100 d'évaluation prévue au budget à cette fin;*

#### ARTICLE 5

*Le conseil peut employer les deniers disponibles de ce fonds à l'achat d'obligations du Canada ou de la province de Québec, ou d'obligations garanties par le gouvernement de la province de Québec qui restent à l'actif de ce fonds ou de tout autre façon prévue à l'article 203 du C.M.*

#### ARTICLE 6

*Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.*

#### ARTICLE 7

*Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour les fins mentionnées à l'article 2 du présent règlement. Aucun de ces emprunts ne doit être pour un terme excédant de cinq (5) ans. Cependant, les emprunts contractés en attendant la perception des revenus doivent être remboursés dans les douze (12) mois de la date de leur approbation. La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer de quelle manière se fera le remboursement, et advenant le cas où les revenus généraux seraient insuffisants pour parfaire ce remboursement, une taxe spéciale sera imposée à un taux suffisant pour rencontrer les échéances annuelles.*

*Lesdits emprunts pour être valables sont sujets à l'approbation de la Commission Municipale.*

#### ARTICLE 8

*Le présent règlement numéro 195 entrera en vigueur selon la loi.*

#### **14-037 7.2 Règlement de Fonds de roulement [n/d R-195]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement sur la création d'un fonds de roulement, tel que lu.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **A-2014-03 7.3 Avis de motion Règlement sur les véhicules hors route [n/d R-168-6]**

Le conseiller Alain Lalonde donne avis de motion que le conseil présentera, pour adoption, une modification du règlement sur les véhicules hors route.

### **Période de questions sur la réglementation**

## **8. Administration et ressources humaines**

### **14-038 8.1 Camping – demande d’agrandissement [Matricule- 6024 69 9050]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci n’a aucune objection  
à la demande d’agrandissement demandé au bail du camping, situé au  
3318 chemin des Lacs.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **14-039 8.2 Gala du Préfet 2014 [n/d N-23]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate Madame  
Roxanne Turcotte, mairesse, à participer à la soirée Gala 2014, au coût  
de 125\$ afin de soutenir la cause de Centraide Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **14-040 8.3 Garage municipal - toiture [n/d N-265]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate la firme  
EXP pour la conception des plans et devis des corrections a apportées à  
la structure du toit, au prix forfaitaire de 2 800 \$ + taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **14-041 8.4 Fabrique Notre-Dame-de-la-Merci [n/d N-174]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement  
de 100 \$ pour la soirée de financement du samedi 8 février 2014.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l’administration et les ressources humaines**

## **9. Sécurité publique**

### **9.1 Rapport du conseiller responsable**

**14-042 9.2 Contrôleur canin- contrat [n/d N-635]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement du contrat de Madame Jacqueline Bardou, contrôleur canin, et autorise la mairesse et la directrice générale à signer le contrat sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-043 9.3 Service incendie - frais location [n/d N-71]**

Proposé par le conseiller André Lapierre  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le paiement des frais de garde et d'entreposage, pour les véhicules de premiers répondants, au montant de 199.91 \$ (1er au 24 janvier 2014), au directeur du service incendie.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-044 9.4 Service incendie - location d'un véhicule [n/d N-71]**

Proposé par le conseiller André Savage  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la location d'une camionnette chez Discount, au montant de 49.95 \$/jour + taxes avec kilométrage illimité, suite à l'incendie du véhicule de premiers répondants.

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la location d'une remorque, au montant de 500 \$/mois + taxes, chez Garage Marcel Lamarche, suite à l'incendie du véhicule de premiers répondants.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-045 9.5 Achat – extincteur [n/d N-335]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'achat de 6 extincteurs de 20 livres, au coût de 720,00 \$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**14-046 9.6 Service incendie – examen médical [n/d N-368]**

Attendu que le personnel du service des incendies a l'obligation d'effectuer un examen médical aux 5 ans;

Attendu que deux avis ont été produits aux pompiers Maxime Godon et Marc-André Pelletier;

Il est proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à l'arrêt en service complet des deux pompiers à compter du 7 février 2014 et mandate la directrice générale à faire parvenir une lettre afin que les pompiers transmettent leurs intentions, d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2014, face au service incendie de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la sécurité publique**

#### **10. Voirie**

##### **10.1 Rapport de la conseillère responsable**

##### **14-047 10.2 Ministère des Transports [n/d N-81]**

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le renouvellement d'occupation du pont numéro 14979, au coût de 574.88 \$, pour une période de 5 ans, désigné comme étant une partie du lot 15 rang 5.

Que la mairesse, Madame Roxanne Turcotte, soit et est autorisée à signer tout document à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

##### **14-048 10.3 Contrat de déneigement [n/d C-72]**

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci informe *Les Excavations Lambert* que l'annexe A du contrat de déneigement a été modifiée et que trois chemins sont retirés soit le chemin du Domaine, la 8<sup>e</sup> Avenue et le chemin du Soldat.

Qu'un crédit devra être remis pour la saison 2013-2014 pour une longueur de 2 Km.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la voirie**



## **11. Environnement et Hygiène du milieu**

### **11.1 Rapport du conseiller responsable**

#### **14-049 11.2 Programme climat municipalités [n/d N-946]**

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisé conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

CONSIDÉRANT QUE 16 actions découlent de ce plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ces 16 actions sont projetées à court terme, soit dans un horizon entre 2013-2017;

CONSIDÉRANT QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ SAVAGE  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte une cible volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2.5 % pour la section corporative et de 0,1 % pour la section de la collectivité par rapport à l'année 2009, dans le cadre du « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2013-2017 ».

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

## **12. Santé, famille et petite enfance**

### **12.1 Rapport de la conseillère responsable**

#### **14-050 12.2 Comptoir alimentaire – demande de subvention [n/d N-324]**

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de subventionner la location d'un camion durant la période du 10 février au 11 mars 2014, pour la récupération des denrées chez Moisson Lanaudière, pour le comptoir alimentaire de la Petite Mission.

Que la mairesse, Madame Roxanne Turcotte et la conseillère responsable, Madame Johanne Baillargeon, soient et sont mandatées de rencontrer l'organisation afin de trouver une solution à long terme.

Adopté unanimement par les conseillers.

La somme nécessaire au remboursement des factures sera prise dans le surplus accumulé non affecté.

### **Période de questions sur la santé, famille et petite enfance**

#### **13. Aménagement, urbanisme**

##### **13.1 Rapport du conseiller responsable**

### **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

#### **14. Promotion et développement économique**

##### **14-051 14.1 Ruralité [n/d N-774]**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité attache une grande importance à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité veut contribuer financièrement au projet de Résidence de la Rivière Dufresne, plus particulièrement aux aires non résidentielles;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité veut bénéficier de l'aide financière du pacte rural;

Pour ces motifs et  
suivant la proposition du conseiller Alain Lalonde  
il est résolu,

D'AUTORISER Mesdames Roxanne Turcotte, mairesse, et Chantal Soucy, directrice générale, à déposer une demande de financement, pour un montant de 137 463 \$, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité au pacte rural dédié aux projets sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et à signer le protocole d'entente ou tout autre document relatif à ce projet.

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci s'engage à défrayer un minimum de 20 % du coût du projet, soit 12 537 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la promotion et le développement économique**

**15. Loisirs, Art et Culture**

**15.1 Rapport de la conseillère responsable**

**14-052 15.2 Loisirs - Patinoire [n/d N-109]**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte, pour étude,  
la demande d'ouverture de l'école afin d'utiliser les toilettes durant  
l'horaire d'ouverture de la patinoire.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture**

**Varia**

**Période de questions générales**

**14-053 16. Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants  
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :  
# 14-035, 14-039, 14-040, 14-041, 14-043, 14-044, 14-045, 14-047, 14-050, 14-  
051.**

---

**Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière**

---

**8 personnes  
Fin de la session 21h15**

---

**Mairesse**

---

**Directrice générale**